

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

Délibération 38/2025

Date de publication : 23 octobre 2025

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 21 octobre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice: 13 Présents: 10 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR — Mme LANCIEN - M. MARC — Mme. PORTIER – M. AUFFRET- Mme OUMBICHE - M. MORIZUR
M. RANNOU

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER,

Secrétaire de séance : M. MORIZUR

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

38/2025– Révision du loyer commerce : Proxi

Dans le cadre de la révision du loyer commercial du Proxi consenti par la Commune de Rosnoën et comme prévu dans le bail correspondant, il convient de procéder à la révision du loyer et d'en informer le locataire.

L'index utilisé pour cette révision est l'indice des loyers commerciaux (ILC)

Les modalités de révision de loyer bâtiment Proxi consenti à Madame DUMAS Sophie :

A la signature du contrat le loyer de 171,67 € est basé sur le 2^{ème} trimestre 2024 de 136,72.

A chaque date anniversaire, ce sera l'ILC du second trimestre de l'année en cours.

Au 1er novembre 2025, date d'anniversaire de la période en cours, l'ILC du 2ème trimestre 2025 a été déterminé à 136.81

Le loyer actualisé est donc porté à 171,78 € (171,67 x 136,81/136,72).

DECIDENT :

- De voter la révision du loyer 2025 pour un montant mensuel de 171,78 €

ADOPTENT :

A l'unanimité

Affiché le 23 octobre 2025

**Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS**



*Le Secrétaire
J. Morizur*